

N°VP	VP.224
Libellé	Indice linéaire de consommation
Unité	m <sup>3</sup> /km/j
Type	Ratio calculé automatiquement
Utilisé pour le calcul de l'indicateur :	Conformité au décret du 27 janvier 2012 sur les rendements
Utilisé pour la consolidation de l'indicateur :	Aucun
Commentaires et précisions	<p>L'indice linéaire de consommation est calculé automatiquement et <b>ne peut pas être saisi</b>.</p> <p>Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement de réseau par rapport au décret du 27 janvier 2012 sur les rendements.</p> <p>Ce ratio est également utilisé pour mesurer les écarts entre services dans le comparateur inter services.</p>
Règles de calcul	<p>VP.224 - Indice linéaire de consommation  = (VP.063+ VP.201 + VP.220 + VP.221 + VP.061) / VP.077 / 365  = (Volume comptabilisé domestique et non domestique  + Volume consommé sans comptage  + Volume de service  + Volume exporté)  / Linéaire de réseau (hors branchements) / 365 jours</p> <p>Pour le calcul de ce ratio, seuls les volume comptabilisé domestique, volume exporté et le linéaire de réseau sont à renseigner de façon obligatoire.  Les volumes non domestique, sans comptage et de service sont chacun ramenés à 0 s'ils ne sont pas renseignés.</p>
Version	1/130213
Date	13/02/2013